

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1476

9 septembre 1997

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT A L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1	3
II. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE . . .	2 - 20	3
A. Session de 1997 de la Conférence	2 - 4	3
B. Participants aux travaux de la Conférence	5	3
C. Ordre du jour et programme de travail de la session de 1997	6 - 10	3
D. Présence et participation d'Etats non membres de la Conférence	11 - 12	5
E. Elargissement de la composition de la Conférence	13 - 16	6
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	17	6
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	18 - 20	6
III. TRAVAUX DE FOND DE LA CONFERENCE AU COURS DE SA SESSION DE 1997	21 - 55	7
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	24 - 36	8
- Interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires : propositions	26 - 28	9
- Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire : propositions	29 - 36	9

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	37 - 38	11
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	39 - 40	11
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	41 - 42	11
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques	43	11
F. Programme global de désarmement	44 - 49	12
- Mandat qui pourrait être donné concernant la question des mines terrestres antipersonnel : propositions	45 - 49	12
G. Transparence dans le domaine des armements	50 - 51	14
H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes . . .	52	15
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	53 - 55	16

I. INTRODUCTION

1. La Conférence du désarmement soumet à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport annuel sur sa session de 1997, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

A. Session de 1997 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 20 janvier au 27 mars, du 12 mai au 27 juin et du 28 juillet au 10 septembre 1997. Durant cette période, elle a tenu 28 séances plénières formelles, au cours desquelles les Etats membres ainsi que des Etats non membres invités à participer aux débats ont énoncé leurs vues et recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie.

3. La Conférence a également tenu 31 réunions informelles sur son ordre du jour, son programme de travail, son organisation et ses procédures, ainsi que sur des points de l'ordre du jour et d'autres questions.

4. Conformément à l'article 9 du règlement intérieur, les Etats membres ci-après ont assumé successivement la présidence de la Conférence : République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Sénégal, Slovaquie et Sri Lanka *.

B. Participants aux travaux de la Conférence

5. Les représentants des Etats membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe.

C. Ordre du jour et programme de travail de la session de 1997

6. A la 755ème séance plénière, le 14 février 1997, la Conférence a adopté son ordre du jour pour la session de 1997, conformément au règlement intérieur. Cet ordre du jour (CD/1446) se lit comme suit :

"Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la Conférence, en attendant l'achèvement

*Voir CD/PV.774.

de ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, et sans préjudice de leur issue, adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 1997 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques
6. Programme global de désarmement
7. Transparence dans le domaine des armements
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies."

7. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Président a fait la déclaration suivante : "En ma qualité de président, je tiens à noter que, pour moi, il est acquis que toutes questions que la Conférence serait convenue d'examiner le seraient dans le cadre de cet ordre du jour".

8. Tout au long de la session, les présidents successifs de la Conférence ont mené des consultations intensives en vue de parvenir à un consensus sur le programme de travail. Il n'a toutefois pas été possible d'établir un quelconque mécanisme de négociation sur les points techniques de l'ordre du jour, ni quelque autre mécanisme que ce soit, si ce n'est la nomination des quatre coordonnateurs spéciaux mentionnés plus loin. Pendant les séances plénières de la Conférence, les délégations ont aussi exprimé leurs vues sur la question. Celles-ci sont dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

9. Les documents suivants, relatifs à la question, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1450, daté du 20 mars 1997, soumis par la délégation de la République islamique d'Iran, intitulé "Proposition sur le programme de travail".

b) CD/1456, daté du 15 mai 1997, soumis par la délégation du Canada, intitulé "Vues sur l'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence du désarmement".

c) CD/1462, daté du 5 juin 1997, soumis par le Groupe des 21, intitulé "Proposition sur le programme de travail".

10. A la 770ème séance plénière, le 26 juin 1997, la Conférence a nommé l'Ambassadeur John Campbell, de l'Australie, coordonnateur spécial chargé de conduire des consultations sur un mandat qui pourrait être donné concernant la question des mines terrestres antipersonnel au titre du point 6 de l'ordre du jour, en application de la décision contenue dans le document CD/1466 qui se lit comme suit :

"Sans préjudice des efforts qu'elle continuera à déployer d'urgence en vue d'établir un programme de travail pour sa session de 1997 et de mettre sur pied, selon les besoins, les mécanismes requis pour l'examen d'autres points de son ordre du jour, dans le cadre de ces efforts et afin de les appuyer, la Conférence du désarmement décide ce qui suit :

1. Il est nommé un coordonnateur spécial chargé de tenir des consultations sur la teneur d'un mandat qui pourrait être donné concernant la question des mines terrestres antipersonnel, au titre du point 6 de l'ordre du jour.

2. Le Coordonnateur spécial prendra en considération toutes les vues et propositions pertinentes, actuelles et futures.

3. Le Coordonnateur spécial fera rapport à la Conférence du désarmement à une date proche."

A la même séance plénière, la Conférence a nommé l'Ambassadeur Harald Kreid, de l'Autriche, coordonnateur spécial sur la question de l'élargissement de sa composition, l'Ambassadeur Mounir Zahran, de l'Egypte, coordonnateur spécial sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement, et l'Ambassadeur Péter Náray, de la Hongrie, coordonnateur spécial sur le réexamen de l'ordre du jour.

D. Présence et participation d'Etats non membres de la Conférence

11. Conformément à l'article 32 du règlement intérieur, les Etats non membres de la Conférence énumérés au paragraphe suivant ont assisté aux séances plénières.

12. La Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant d'Etats non membres. Conformément au règlement intérieur et à la décision prise à la session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a invité les Etats non membres ci-après à participer à ses travaux : Arabie saoudite, Arménie, Bolivie, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Emirats arabes unis, Equateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakstan, Kirghizistan, Koweït, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Maurice, Népal, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Saint-Siège, Seychelles, Singapour, Slovénie, Soudan, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Uruguay et Zambie.

E. Élargissement de la composition de la Conférence

13. L'importance de la question de l'élargissement de sa composition a été dûment reconnue par la Conférence, et elle trouve son expression dans les déclarations faites par les délégations en séance plénière.

14. Des demandes d'admission avaient été reçues, depuis 1982, des Etats non membres énumérés ci-après, dans l'ordre chronologique : Irlande, Tunisie, Equateur, Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Malaisie, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Kazakstan, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay et Philippines.

15. Les documents suivants, relatifs à la question, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1438 et Corr.1, daté du 25 novembre 1996, intitulé "Lettre datée du 23 octobre 1996, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Turquie".

b) CD/1439, daté du 13 décembre 1996, intitulé "Lettre adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de Chypre".

c) CD/1448, daté du 13 mars 1997, intitulé "Lettre datée du 11 mars 1997, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de Slovénie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, transmettant une lettre de S. E. Zoran Thaler, Ministre des affaires étrangères de Slovénie, à la session de 1997 de la Conférence du désarmement".

16. Dans l'exercice de son mandat, le Coordonnateur spécial a tenu un certain nombre de consultations bilatérales et ouvertes, avec les membres de la Conférence et les non-membres participants, et a présenté son rapport dans une déclaration faite à la 776ème séance plénière, le 28 août 1997 (CD/PV.776).

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

17. La Conférence a continué d'attacher de l'importance au réexamen de son ordre du jour. La question a été abordée par les délégations en séance plénière et lors de réunions informelles. Dans l'exercice de son mandat, le Coordonnateur spécial a tenu un certain nombre de consultations bilatérales et ouvertes avec les membres de la Conférence et les non-membres participants, et a présenté son rapport dans une déclaration faite à la 776ème séance plénière, le 28 août 1997 (CD/PV.776).

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

18. La Conférence a continué de reconnaître l'importance de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement. La question a été abordée par les délégations en séance plénière et lors de réunions informelles.

19. Le document suivant, relatif à la question, a été présenté à la Conférence :

a) CD/1473, daté du 14 août 1997, intitulé "Lettre datée du 14 août 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Chili, transmettant le texte d'une proposition intitulée : 'Suggestions pour actualiser le règlement intérieur de la Conférence', avec un 'Projet proposé'".

20. Dans l'exercice de son mandat, le Coordonnateur spécial a tenu un certain nombre de consultations bilatérales et ouvertes avec les membres de la Conférence et les non-membres participants, et a présenté son rapport dans une déclaration faite à la 776ème séance plénière, le 28 août 1997 (CD/PV.776).

III. TRAVAUX DE FOND DE LA CONFERENCE AU COURS DE SA SESSION DE 1997

21. Les travaux de fond de la Conférence, au cours de sa session de 1997, ont été basés sur son ordre du jour et son programme de travail. La liste des documents publiés par la Conférence, et les textes de ces documents, constituent l'appendice I du présent rapport. Un index des comptes rendus in extenso, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 1997, et les comptes rendus in extenso des séances de la Conférence constituent l'appendice II.

22. La Conférence était saisie d'une lettre, datée du 9 janvier 1997, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (CD/1440), transmettant toutes les résolutions consacrées ou touchant au désarmement et à la sécurité internationale adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, en 1996, y compris celles faisant spécifiquement mention de la Conférence du désarmement :

- 51/37 "Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement" (par. 2 et 5)
- 51/43 "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes" (par. 2, 4 et 5)
- 51/44 "Prévention d'une course aux armements dans l'espace" (par. 5, 6 et 8)
- 51/45 E "Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements" (par. 1 et 2)
- 51/45 H "Transparence dans le domaine des armements" (par. 5)
- 51/45 I "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires et désarmement nucléaire" (par. 5 et 6)

- 51/45 J "Interdiction de déverser des déchets radioactifs" (par. 1, 4 et 5)
- 51/45 K "Désarmement régional" (par. 1)
- 51/45 O "Désarmement nucléaire" (par. 5 et 6)
- 51/45 Q "Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional" (par. 2)
- 51/46 D "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires" (par. 1 et 2)
- 51/47 A "Augmentation du nombre de membres de la Conférence du désarmement" (par. 1 et 2)
- 51/47 B "Rapport de la Commission du désarmement" (par. 5)
- 51/47 C "Rapport de la Conférence du désarmement" (par. 1 à 6 et 8).

23. A la 753^{ème} séance plénière, le 30 janvier 1997, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole devant la Conférence. A cette occasion, il a souligné l'importance qu'il attachait aux travaux de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale pour la négociation de mesures de désarmement, et à son rôle dans la promotion de l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

24. La Conférence n'a pas créé de comité spécial sur ce point de l'ordre du jour à sa session de 1997. Plusieurs propositions ont été faites au titre de ce point de l'ordre du jour. Un certain nombre de délégations ont proposé de rétablir le Comité spécial sur une interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. D'autres ont proposé de créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire qui s'occuperait, entre autres, de l'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. D'autres propositions ont porté sur la nomination d'un coordonnateur spécial sur le désarmement nucléaire.

25. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans les comptes rendus des séances plénières de la présente session ainsi que dans les rapports annuels précédents de la Conférence, en particulier aux paragraphes 41 à 56 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173) et dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

Interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires : propositions

26. A la 770ème séance plénière, le 26 juin 1997, la délégation allemande, faisant fond sur des déclarations antérieures de représentants de plusieurs autres Etats membres, a proposé de rétablir le comité spécial sur une interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires sur la base du rapport du coordonnateur spécial sur la question et du mandat qui y est énoncé (CD/1299).

27. Cette proposition n'a pas fait l'objet d'un consensus et la Conférence n'a pas rétabli le comité spécial sur cette question pendant sa session de 1997.

28. Les documents ci-après, traitant de la question, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1441, daté du 22 janvier 1997, intitulé "Lettre datée du 21 janvier 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des Etats-Unis à la Conférence, transmettant une déclaration du Président Clinton pour l'ouverture de la session de 1997 de la Conférence".

b) CD/1456, daté du 15 mai 1997, soumis par la délégation canadienne, intitulé "Vues sur l'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence du désarmement".

Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire : propositions

29. A la 766ème séance plénière, le 5 juin 1997, le Groupe des 21, appuyé par un certain nombre d'autres délégations, a présenté un programme de travail de la Conférence pour sa session de 1997 (CD/1462) dans lequel il est entre autres demandé que soit créé un comité spécial pour le point 1 de l'ordre du jour : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

30. A la 767ème séance plénière, le 12 juin 1997, 26 délégations appartenant au Groupe des 21, appuyées par un certain nombre d'autres délégations, ont présenté une proposition (CD/1463) de mandat d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour sur le désarmement nucléaire chargé d'entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis; il était également prévu, dans ce document, d'établir des groupes de travail chargés de négocier a) tout d'abord un accord multilatéral universel et ayant force obligatoire par lequel tous les Etats proclameraient leur attachement à l'objectif d'une élimination complète des armes nucléaires, b) un accord sur les mesures complémentaires à prendre dans le cadre d'un programme échelonné conduisant, dans des délais fixés, à l'élimination totale des armes nucléaires, et c) une convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, compte étant tenu du rapport du coordonnateur spécial sur la question (CD/1299) et des avis touchant la portée de cet instrument.

31. Ces propositions n'ont pas fait l'objet d'un consensus, et la Conférence n'a pas établi de comité spécial sur ce point de l'ordre du jour pendant sa session de 1997 pour traiter de ces questions.

32. A la 755ème séance plénière, le 13 février 1997, la délégation japonaise a présenté une proposition tendant à nommer un coordonnateur spécial sur le désarmement nucléaire (CD/1445).

33. A la 761ème séance plénière, le 20 mars 1997, la délégation de la République islamique d'Iran a présenté une proposition sur le programme de travail de la Conférence dans laquelle, entre autres, elle proposait de nommer un coordonnateur spécial chargé de prendre l'avis de ses membres sur l'arrangement le plus approprié pour traiter des questions relevant du point 1 de l'ordre du jour (CD/1450).

34. A la 763ème séance plénière, le 15 mai 1997, la délégation égyptienne a présenté une proposition concernant le mandat qui pourrait être donné à un comité spécial sur le désarmement nucléaire (CD/1453).

35. Ces propositions n'ont pas été soumises à l'appréciation de la Conférence.

36. En sus des documents susmentionnés, la Conférence était saisie des documents ci-après au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/1456, daté du 15 mai 1997, soumis par la délégation canadienne, intitulé "Vues sur l'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence du désarmement".

b) CD/1457, daté du 15 mai 1997, intitulé "Lettre datée du 15 mai 1997, adressée au Président de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente de l'Inde, transmettant le texte de la partie intitulée 'Désarmement et sécurité internationale' du Document final adopté à l'issue de la douzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi les 7 et 8 avril 1997".

c) CD/1460, daté du 26 mai 1997, intitulé "Lettre datée du 14 mai 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, transmettant le texte de quatre documents qui ont été signés par les Présidents des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie lors de leur rencontre au sommet à Helsinki (Finlande) le 21 mars 1997, à savoir la Déclaration commune concernant les paramètres relatifs aux réductions futures des forces nucléaires, la Déclaration commune des Présidents des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie concernant le Traité sur les missiles antimissiles balistiques, la Déclaration commune des Etats-Unis et de la Russie concernant la sécurité européenne et la Déclaration commune sur les armes chimiques".

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris
toutes les questions qui y sont liées

37. La Conférence du désarmement n'a pas créé de comité spécial sur ce point de l'ordre du jour pendant la session de 1997. Aucun document nouveau n'a été soumis à la Conférence au titre de ce point précis lors de la session.

38. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans les rapports annuels précédents de la Conférence, en particulier aux paragraphes 62 à 71 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173), dans les documents officiels et documents de travail pertinents, et dans les comptes rendus des séances plénières.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

39. La Conférence du désarmement n'a pas rétabli de comité spécial sur ce point de l'ordre du jour pendant sa session de 1997. Aucun document nouveau n'a été soumis à la Conférence au titre de ce point précis lors de la session.

40. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans les comptes rendus des séances plénières de la présente session ainsi que dans les rapports annuels précédents de la Conférence, en particulier au paragraphe 32 du rapport de 1994 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1281) et dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats
non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi
ou la menace de ces armes

41. La Conférence n'a pas rétabli le comité spécial sur ce point de l'ordre du jour pendant sa session de 1997. Aucun document nouveau n'a été soumis à la Conférence au titre de ce point précis lors de la session.

42. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans les comptes rendus des séances plénières de la présente session ainsi que dans les rapports annuels précédents de la Conférence, en particulier au paragraphe 33 du rapport de 1994 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1281) et dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive;
armes radiologiques

43. La Conférence n'a pas créé de comité spécial sur ce point de l'ordre du jour pendant la session de 1997. Au cours des séances plénières, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans les rapports annuels précédents de la Conférence, les documents officiels et documents

de travail pertinents, et les comptes rendus des séances plénières. L'état des travaux sur ce point de l'ordre du jour est indiqué aux paragraphes 79 à 82 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173).

F. Programme global de désarmement

44. La Conférence n'a pas créé de comité spécial sur ce point de l'ordre du jour pendant la session de 1997. Au cours des séances plénières, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans les rapports annuels précédents de la Conférence, en particulier aux paragraphes 83 à 89 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173), dans les documents officiels et documents de travail pertinents, et dans les comptes rendus des séances plénières.

Mandat qui pourrait être donné concernant la question des mines terrestres antipersonnel : propositions

45. Au cours de la session de 1997 de la Conférence, il a été présenté, avec l'appui d'un certain nombre d'autres délégations, des propositions concernant un projet de mandat d'un comité spécial sur une "interdiction des mines terrestres antipersonnel". Ces propositions étaient contenues dans les documents suivants :

- CD/1443, daté du 30 janvier 1997, soumis par la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, intitulé "Proposition - Projet de mandat d'un comité spécial sur une interdiction des mines terrestres antipersonnel".
- CD/1455, daté du 15 mai 1997, soumis par les délégations de la Hongrie et du Japon, intitulé "Projet de mandat d'un comité spécial sur une interdiction des mines terrestres antipersonnel".

46. Ces propositions n'ont pas été soumises à l'appréciation de la Conférence.

47. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans le compte rendu des séances plénières de la présente session.

48. En sus des documents mentionnés au paragraphe 45, les documents suivants traitant de cette question ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1441, daté du 22 janvier 1997, intitulé "Lettre datée du 21 janvier 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant une déclaration du Président Clinton pour l'ouverture de la session de 1997 de la Conférence".

b) CD/1442, daté du 22 janvier 1997, intitulé "Lettre datée du 21 janvier 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique à

la Conférence, transmettant une déclaration du Directeur du Service de presse de la Maison-Blanche et une fiche d'information sur les initiatives des Etats-Unis concernant les mines terrestres antipersonnel".

c) CD/1444, daté du 4 février 1997, intitulé "Lettre datée du 29 janvier 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de l'Autriche, transmettant la 'Loi fédérale sur l'interdiction des mines antipersonnel' adoptée par le Parlement autrichien".

d) CD/1450, daté du 20 mars 1997, soumis par la délégation de la République islamique d'Iran, intitulé "Proposition sur le programme de travail".

e) CD/1451, daté du 26 mars 1997, intitulé "Lettre datée du 24 mars 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, transmettant une déclaration à la presse du Ministre de la défense datée du 20 février 1997 concernant la politique du Gouvernement sud-africain relative aux mines terrestres antipersonnel, et le message du Président Mandela à la quatrième Conférence internationale des ONG sur les mines terrestres, tenue à Maputo du 25 au 28 février 1997".

f) CD/1452, daté du 27 mars 1997, soumis par les délégations du Chili, de la Finlande et de la Pologne, intitulé "Proposition de nommer un coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel".

g) CD/1456, daté du 15 mai 1997, soumis par la délégation canadienne, intitulé "Vues sur l'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence du désarmement".

h) CD/1458, daté du 22 mai 1997, soumis par la délégation de l'Australie, intitulé "Projet de décision".

i) CD/1459, daté du 22 mai 1997, intitulé "Lettre datée du 21 mai 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant de la République fédérale d'Allemagne, transmettant un résumé des travaux de la Réunion internationale d'experts sur les mesures de vérification dont pourrait être assortie une convention interdisant les mines terrestres antipersonnel, qui s'est tenue à Königswinter (Allemagne) les 24 et 25 avril 1997".

j) CD/1461, daté du 28 mai 1997, intitulé "Lettre datée du 22 mai 1997, adressée au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Canada, transmettant deux publications intitulées 'Small Arms and Light Weapons: An Annotated Bibliography' et 'Anti-Personnel Land Mines Ban: An Annotated Bibliography'".

k) CD/1462, daté du 5 juin 1997, soumis par le Groupe des 21, intitulé "Proposition sur le programme de travail".

l) CD/1464, daté du 17 juin 1997, intitulé "Lettre datée du 17 juin 1997, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Italie, transmettant le texte d'une déclaration faite le 13 juin 1997 par le Gouvernement italien sur sa politique en matière de mines terrestres antipersonnel".

m) CD/1465, daté du 19 juin 1997, soumis par la délégation de l'Australie, intitulé "Projet de décision".

n) CD/1467, daté du 16 juillet 1997, intitulé "Lettre datée du 9 juillet 1997, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la représentation permanente de la Belgique à la Conférence du désarmement, transmettant le texte du document de clôture de la Conférence internationale de Bruxelles pour une interdiction complète des mines antipersonnel".

o) CD/1468, daté du 22 juillet 1997, intitulé "Lettre datée du 15 juillet 1997, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Zimbabwe, transmettant le texte du rapport du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine sur la question des mines antipersonnel et les efforts faits au niveau international pour parvenir à une interdiction totale, et le rapport de la première Conférence continentale d'experts africains des mines terrestres tenue à Kempton Park (Afrique du Sud) du 19 au 21 mai 1997".

p) CD/1472, daté du 13 août 1997, intitulé "Note verbale datée du 13 août 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République du Kazakstan, transmettant le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères du Kazakstan au sujet de la décision du Gouvernement kazak interdisant l'exportation des mines terrestres antipersonnel".

q) CD/1474, daté du 27 août 1997, soumis par les délégations du Chili et de la Pologne, intitulé "Mines terrestres antipersonnel".

r) CD/1475, daté du 9 septembre 1997, présenté par la délégation du Mexique, intitulé "Déclaration sur la question des consultations du Coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel dans le cadre de la Conférence du désarmement".

49. Dans l'exercice de son mandat, le Coordonnateur spécial nommé pour tenir des consultations sur un mandat qui pourrait être donné concernant la question des mines terrestres antipersonnel a tenu un certain nombre de consultations bilatérales et a présenté ses rapports dans des déclarations faites les 14 et 28 août 1997 (CD/PV.774 et CD/PV.776).

G. Transparence dans le domaine des armements

50. La Conférence n'a pas rétabli de comité spécial sur ce point de l'ordre du jour pendant sa session de 1997. Au cours des séances plénières, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans les comptes rendus desdites séances ainsi que dans les rapports annuels précédents de la Conférence,

en particulier au paragraphe 36 du rapport de 1994 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1281), et dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

51. Le document ci-après, portant sur cette question, a été présenté à la Conférence :

a) CD/1450, daté du 20 mars 1997, présenté par la délégation de la République islamique d'Iran et intitulé : "Proposition sur le programme de travail".

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

52. Pendant sa session de 1997, la Conférence a aussi été saisie des documents suivants :

a) CD/1437, daté du 8 octobre 1996, intitulé "Lettre datée du 3 octobre 1996, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Kazakhstan, transmettant le texte de la déclaration faite à Almaty le 27 septembre 1996 par le Président de la République du Kazakhstan au sujet du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires".

b) CD/1447, daté du 17 février 1997, intitulé "Lettre datée du 17 février 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte d'une déclaration présidentielle faite à l'occasion du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité de Tlatelolco".

c) CD/1449, daté du 18 mars 1997, intitulé "Lettre datée du 17 mars 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte d'un message du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie à la Conférence à l'occasion de l'accession à la présidence de la Conférence d'un représentant de la Fédération de Russie".

d) CD/1454, daté du 13 mai 1997, intitulé "Lettre datée du 12 mai 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte d'un message adressé aux participants à la première session de la Conférence des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques par le Président de la Fédération de Russie et d'un appel lancé à cette conférence par la Douma d'Etat de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie".

e) CD/1457, daté du 15 mai 1997, intitulé "Lettre datée du 15 mai 1997, adressée au Président de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente de l'Inde, transmettant le texte de la partie

intitulée 'Désarmement et sécurité internationale' du Document final adopté à l'issue de la douzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi les 7 et 8 avril 1997".

f) CD/1460, daté du 26 mai 1997, intitulé "Lettre datée du 14 mai 1997, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les Représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, transmettant le texte de quatre documents qui ont été signés par les Présidents des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie lors de leur rencontre au sommet à Helsinki (Finlande) le 21 mars 1997, à savoir la Déclaration commune concernant les paramètres relatifs aux réductions futures des forces nucléaires, la Déclaration commune des Présidents des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie concernant le Traité sur les missiles antimissiles balistiques, la Déclaration commune des Etats-Unis et de la Russie concernant la sécurité européenne et la Déclaration commune sur les armes chimiques".

g) CD/1469, daté du 24 juillet 1997, intitulé "Lettre datée du 22 juillet 1997, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le représentant permanent de l'Indonésie, transmettant un communiqué de presse publié par le Gouvernement indonésien le 18 juillet 1997 concernant l'essai sous-critique d'une arme nucléaire effectué par le Gouvernement des Etats-Unis le 2 juillet 1997".

h) CD/1470, daté du 5 août 1997, intitulé "Lettre datée du 4 août 1997, adressée au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Canada, transmettant une publication intitulée 'Confidence Building in the Arms Control Process: A Transformation View', par James Macintosh".

i) CD/1471, daté du 5 août 1997, intitulé "Lettre datée du 4 août 1997, adressée au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Canada, transmettant une publication intitulée 'Non-Proliferation Agreements, Arrangements and Responses: Proceedings of the 1996 Canadian Non-Proliferation Workshop', émanant du Centre for International and Security Studies, Université York, Toronto (Canada)".

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

53. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 1998 seraient les suivantes :

Première partie : 19 janvier - 27 mars 1998

Deuxième partie : 11 mai - 26 juin 1998

Troisième partie : 27 juillet - 9 septembre 1998.

54. Pour faciliter la réalisation de progrès quant au fond durant sa session de 1998, la Conférence a prié le Président en exercice et son successeur de tenir des consultations appropriées pendant la période d'intersession et de formuler, si possible, des recommandations susceptibles de contribuer à un engagement rapide des travaux sur les divers points de l'ordre du jour. Lors de ces consultations, il pourrait notamment être tenu compte des vues présentées et des discussions tenues à la session de 1997.

55. Le rapport annuel à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, adopté par la Conférence le 9 septembre 1997, est transmis par le Président au nom de la Conférence du désarmement.

Bernard Goonetilleke
Sri Lanka
Président de la Conférence
